

PROGRAMME LOGISVERT

Bonification Multilogement



Guide étape par étape pour repérer un secteur potentiellement admissible et vérifier l'admissibilité d'un immeuble multilogement.



Avant de commencer

Depuis le 15 juin 2026, la bonification Multilogements du programme LogisVert peut porter l'aide financière pour une thermopompe murale certifiée ENERGY STAR® - Climat froid à **220 \$ par 1 000 BTU/h à -8 °C**, plutôt que 120 \$, lorsque toutes les conditions sont respectées.

1. Vérification de l'admissibilité du bâtiment

1995 ou avant	L'immeuble doit avoir été construit en 1995 ou avant.
2 logements +	Le bâtiment doit comporter au moins deux logements.
Compteurs individuels	Un compteur électrique doit être présent pour chaque logement.
Zone désignée	Le code postal doit se trouver dans une zone désignée par Hydro-Québec.
Valeur foncière	La valeur du bâtiment par logement doit être inférieure à la médiane de la région administrative (indiquée à l'évaluation foncière - sans inclure la valeur du terrain).
Chauffage électrique	Le système de chauffage principal doit être à l'électricité.

Important : le Géoportail de l'INSPQ peut servir à repérer des secteurs présentant un indice de défavorisation élevé, mais il **ne confirme pas à lui seul l'admissibilité à LogisVert**. La vérification finale doit être faite avec l'outil d'admissibilité d'Hydro-Québec, qui tient compte du code postal et des autres critères du bâtiment.

Sources officielles

- Géoportail de santé publique du Québec : cartes.inspq.qc.ca/ggeoportail
- Programme LogisVert Bonification Multilogements - Hydro-Québec : [Vérifier l'admissibilité officielle](#)

2. Repérer un secteur dans le Géoportail

1

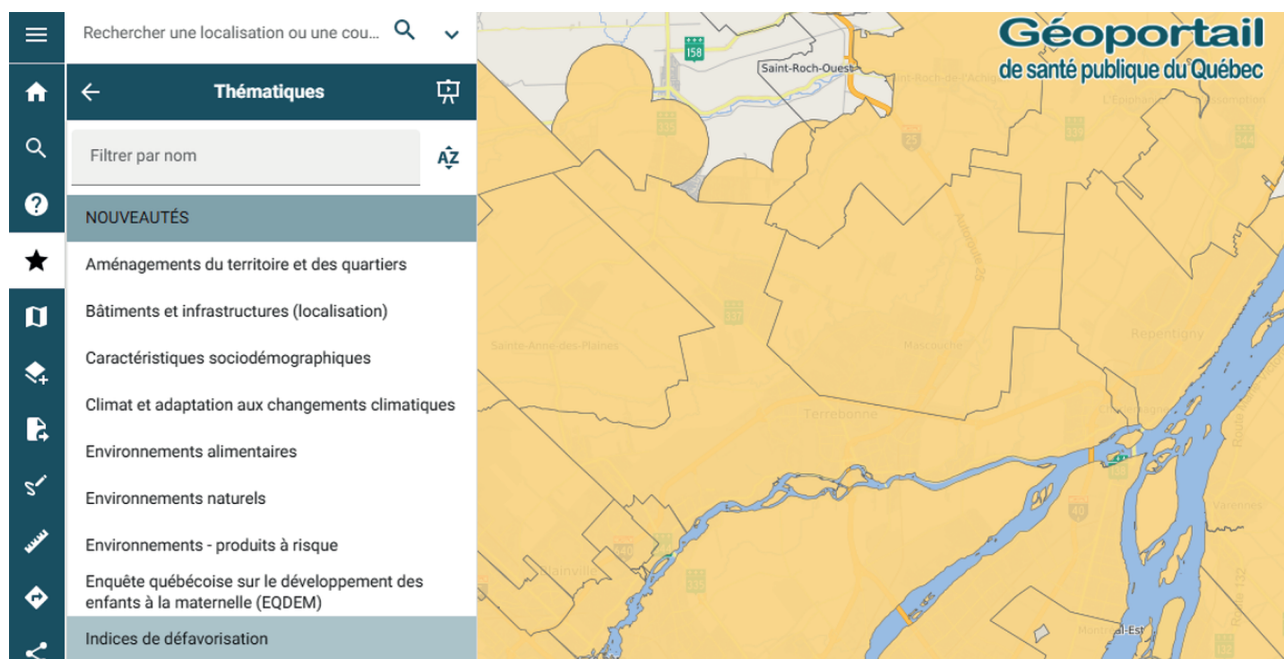
Accéder au Géoportail

Ouvrez le [Géoportail de santé publique du Québec](#)

2

Choisir la thématique

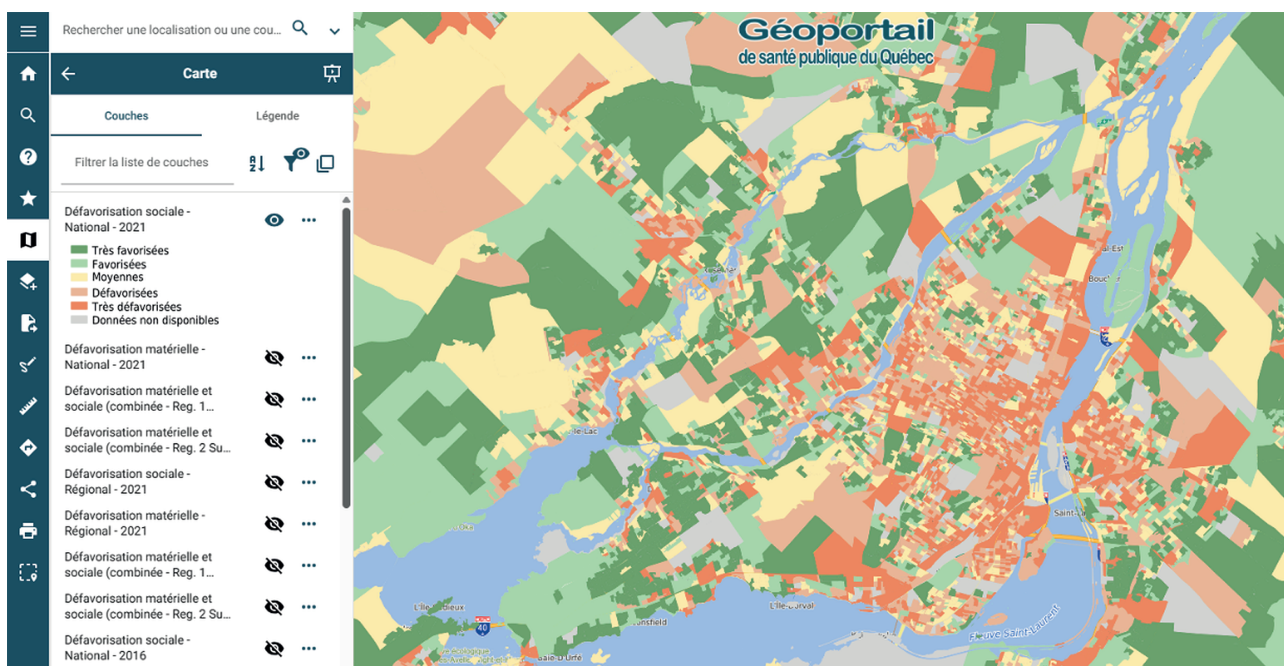
Dans le menu des thématiques, sélectionnez **Indice de défavorisation**.



3

Afficher une couche pertinente

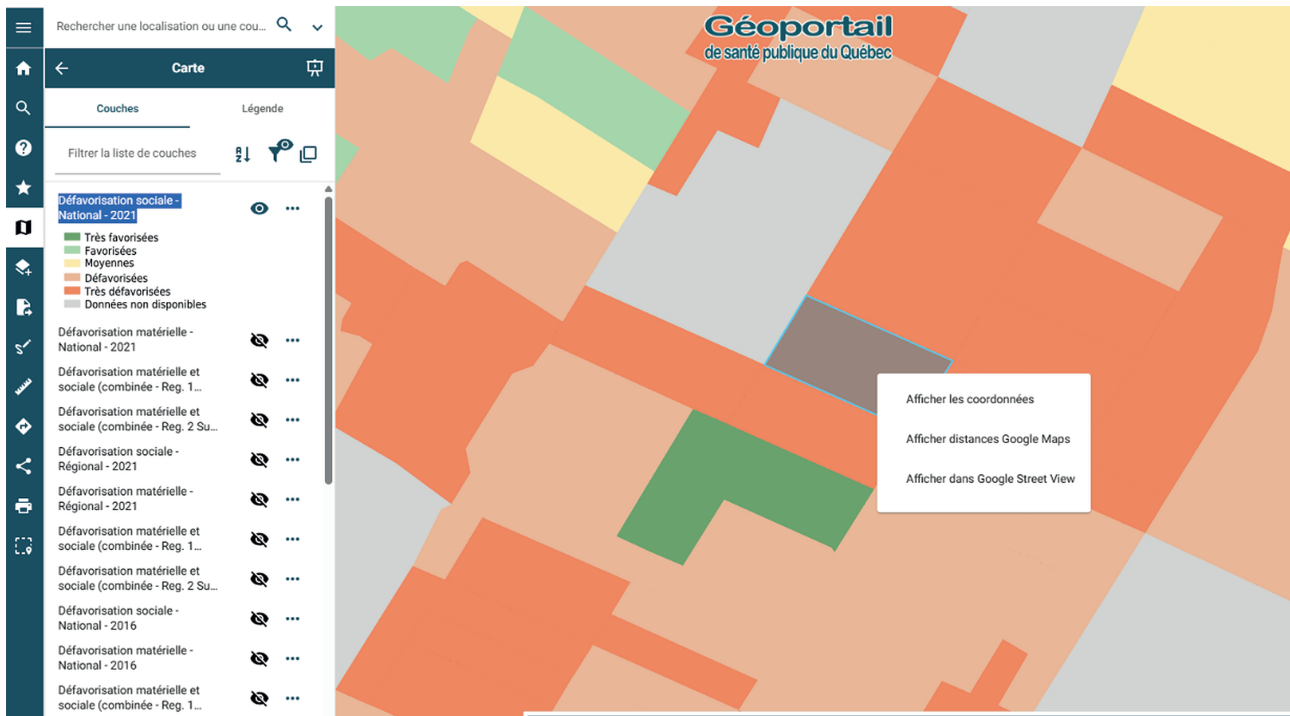
Activez une couche récente de **Défavorisation matérielle** ou de **Défavorisation sociale**. Le Géoportail offre plusieurs versions et années; vérifiez la légende affichée.



4

Repérer les secteurs très défavorisés

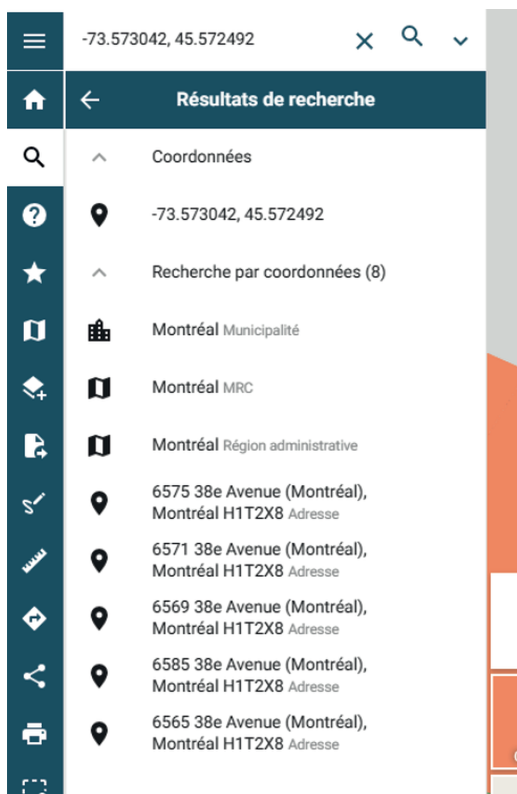
Concentrez-vous sur les zones orange **Très défavorisées**, faites un clic droit sur l'une d'elles qui vous intéresse, puis cliquez sur « Afficher les coordonnées ».



5

Identifier l'adresse

Copiez le code postal de l'une des adresses affichées.



6

Ouvrir la page Hydro-Québec

Accédez à la page officielle [Bonification Multilogements](#).

7

Utiliser l'outil d'admissibilité

Dans la section **Vérification de l'admissibilité du bâtiment**, entrez le code postal, le nombre de logements et la valeur du bâtiment demandée par Hydro-Québec, puis cliquez sur **Voir le résultat**.

Marche à suivre pour participer

Faites votre demande de subvention pour la mesure Thermopompe directement sur le portail de LogisVert. Si vous y êtes admissible, la bonification s'appliquera automatiquement.

1

Avant d'envoyer une demande

Afin d'être admissible, l'immeuble doit répondre aux exigences suivantes :

- avoir été construit en 1995 ou avant ;
- comporter deux logements et plus ;
- être doté d'un compteur électrique par logement ;
- avoir une valeur foncière par logement inférieure à la médiane de la région administrative ;
- être situé dans une zone désignée par Hydro-Québec ;

Assurez-vous que votre immeuble se situe dans une zone admissible.

Entrez le code postal de l'immeuble*



P. ex. H2C1F5

✓ Zone admissible

Cette zone est admissible à la bonification.

Allez sur le portail LogisVert pour connaître le montant estimatif que vous pourriez recevoir.

[Calculer la subvention](#)

À noter que vous devez fournir la valeur foncière du bâtiment. Assurez-vous d'indiquer la valeur du bâtiment uniquement, et non celle de l'immeuble.

3. Exemple de calcul de l'aide financière

Le montant est calculé selon la capacité de chauffage admissible de la thermopompe à **-8 °C**, et non simplement selon la capacité nominale affichée dans le nom commercial du produit.

Aide régulière	120 \$ / 1 000 BTU/h à -8 °C
Bonification Multilogements	+ 100 \$ / 1 000 BTU/h à -8 °C
Total potentiel	220 \$ / 1 000 BTU/h à -8 °C

Exemple illustratif

La thermopompe Builder d'Air Tempo est admissible à la Bonification Multilogements.

Exemple de calcul – modèle 18 000 BTU/h

À -8 °C, ce modèle fournit une capacité de 18 000 BTU/h :

18 x 220 \$ = 3 960 \$ de subvention

PROGRAMME LOGISVERT

Multilogement 

Builder - 18 000 BTU

Subvention Standard 120\$/kBTU → **2 160\$**

Avec la Bonification Multilogements 220 \$/kBTU →



Subvention
3960\$

VOUS AVEZ UN PROJET MULTIOGEMENT?

Air Tempo peut vous aider à identifier une solution de thermopompe adaptée à votre projet.



Air Tempo



5965 Chemin de la Côte de Liesse
Ville Saint-Laurent, H4T 1C3
Québec, Canada



+1 (514) 554-8884



info@airtempo.ca



www.airtempo.ca